



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'ERSTEIN**

**RAPPORT ANNUEL 2014  
SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX  
DU SERVICE PUBLIC  
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	page 3
Définitions : .....	page 3
Faits marquants en 2014 : .....	page 3
Principaux marchés attribués en 2014 : .....	page 4
A. LES INDICATEURS TECHNIQUES .....	page 5
1. Le territoire desservi .....	page 5
1.1. Le périmètre .....	page 5
1.2. La population .....	page 5
2. La collecte des déchets ménagers et assimilés .....	page 6
2.1. La collecte des déchets résiduels .....	page 6
2.1.1. L'organisation de la collecte .....	page 6
2.1.2. La prestation de collecte .....	page 7
2.2. Les collectes sélectives .....	page 7
2.2.1. Organisation des collectes .....	page 8
2.2.2. Les prestations de collectes .....	page 8
2.2.3. Résultats des collectes sélectives .....	page 9
2.3. Les déchèteries .....	page 10
2.3.1. Organisation du service .....	page 10
2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets .....	page 11
2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries .....	page 12
2.4. Le compostage .....	page 12
2.5. Les services hors service public .....	page 13
2.5.1. Collecte des textiles usagées .....	page 13
2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs .....	page 13
3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés .....	page 14
3.1. Localisation des unités de traitement .....	page 14
3.2. Nature des traitements et valorisations .....	page 15
4. La communication .....	page 16
5. L'emploi .....	page 16
B. LES INDICATEURS FINANCIERS .....	page 17
6. Modalités d'exploitation du service .....	page 17
7. Bilan financier annuel .....	page 17
7.1. Dépenses du service .....	page 17
7.2. Recettes du service .....	page 18
7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères .....	page 18
7.2.2. Les autres recettes .....	page 18

## INTRODUCTION

Les dix communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN ont transféré intégralement leurs compétences en matière de collecte et de traitement des déchets à l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans le cadre de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, la Communauté de Communes a signé, le 19 septembre 2011, un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société agréée ECO-EMBALLAGES, sur la base du barème E de soutien financier. Ce contrat a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour une durée de 6 ans.

### Définitions :

Déchets ménagers : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes ou de leurs groupements. Ils sont pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

Déchets ménagers résiduels : Sont considérés comme déchets ménagers « résiduels », les déchets produits par les ménages et collectés dans le cadre du service public dont on a soustrait ceux triés et collectés sélectivement. Ne sont pas compris dans les déchets ménagers résiduels les déchets directement recyclés par les ménages (compostage domestique, réemploi, etc.).

Déchets assimilés : Les déchets assimilés aux déchets ménagers sont les déchets produits par les artisans, commerçants, industriels et établissements divers qui sont de nature similaire à ceux des ménages et peuvent être pris en charge par les mêmes filières de collecte et de traitement.

### Faits marquants en 2014 :

Une action ponctuelle de collecte des Déchets Dangereux des Ménages est organisée depuis 2009 et s'est poursuivie en 2014, les 23 et 24 mai. Elle permet aux ménages de la Communauté de Communes de déposer leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et aérosols). Cette opération, qui doit être reconduite en 2015, a permis de collecter les quantités suivantes :

- Type « pâteux » : 3 464 kg
- Type « acides » : 35 kg
- Type « bases » : 42 kg
- Type « solvant » : 949 kg
- Type « phytosanitaires » : 98 kg
- Type « aérosols » : 44 kg

La campagne de réhabilitation des conteneurs et de renforcement des points d'apports volontaires de la collectivité a été poursuivie en 2014 :

- Réhabilitation des conteneurs existants : 3 197,82 € TTC.
- Mise en place de deux points d'apport volontaire enterrés dans le cadre du marché de fourniture et de mise en place d'apport volontaires enterrés sur le territoire :
  - o Frais de marché : 4 859,18 € TTC
  - o P.A.V. sur la commune d'Ichtratzheim : acheté à l'euro symbolique pour une valeur d'actif de 18 835,00 € TTC
  - o P.A.V. sur la commune d'Erstein (Quai du Couvent) : 48 779,88 € TTC

Des actions de sensibilisation publique au compostage domestique destinées aux habitants de la collectivité ont été réalisées. Voir le « compostage » au point 2.4.

Une action ponctuelle de collecte « décentralisée » de déchets végétaux a été menée le samedi 15 octobre 2014 à BOLSENHEIM, pour les habitants des communes de BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM et à HIPSHEIM pour les habitants des communes de HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE.

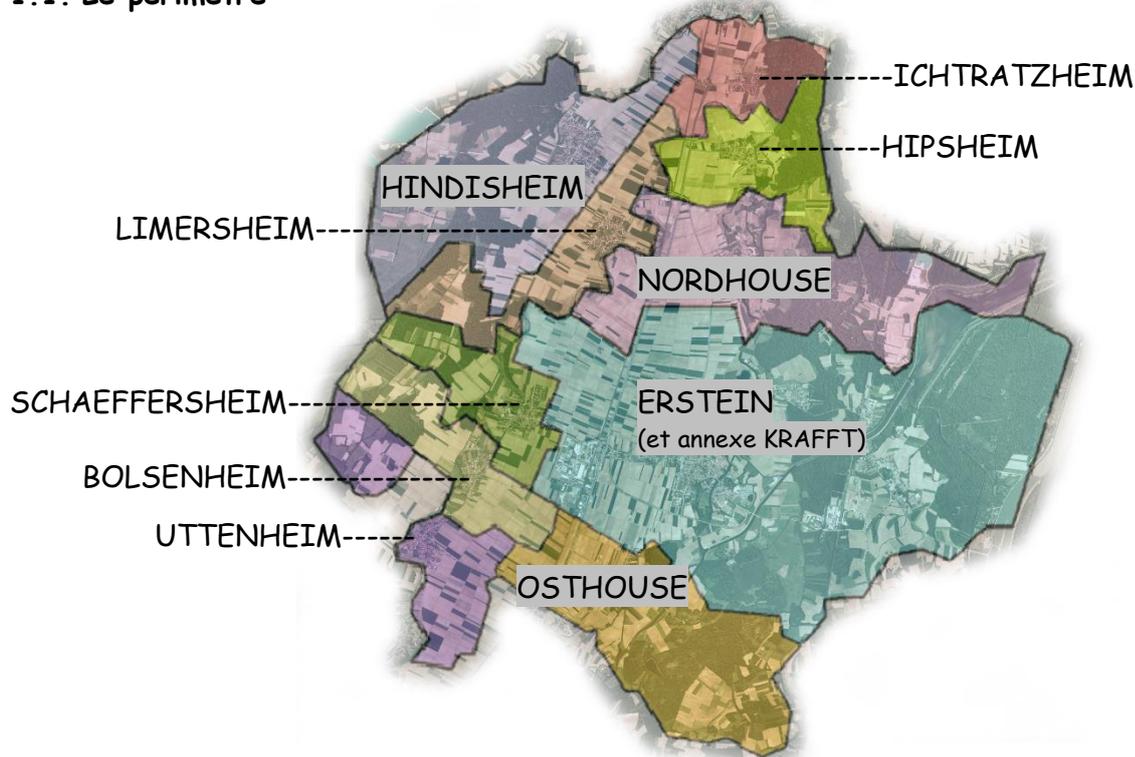
**Principaux marchés attribués en 2014 :**

<i>Objet</i>	<i>Procédure</i>	<i>Durée</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant annuel estimatif € HT</i>
Prétraitement et traitement des déchets encombrants et du bois collectés en déchèterie et traitement, à titre exceptionnel, d'ordures ménagères	Appel d'offres ouvert	Du 01/08/2014 au 31/07/2017	LINGENHELD Environnement	111 240 € HT
Contrat d'entretien et de maintenance du compacteur de déchets PACKMAT		Du 01/03/2014 au 28/02/2017	PACKMAT	7 608,24 € HT

## A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. Le territoire desservi

#### 1.1. Le périmètre



L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes a été soumis à la même organisation de collecte et de traitement des diverses catégories de déchets ménagers et assimilés.

#### 1.2. La population

<i>Commune</i>	<i>Nombre d'habitants INSEE 2011</i>	<i>Nombre d'habitants INSEE 2013</i>	<i>Evolution</i>
BOLSENHEIM	448	457	+2,01%
ERSTEIN	10.459	10 790	+3,16%
HINDISHEIM	1424	1 412	-0,84%
HIPSHEIM	813	813	0,00%
ICHTRATZHEIM	309	308	-0,32%
LIMERSHEIM	631	651	+3,17%
NORDHOUSE	1.635	1 675	+2,45%
OSTHOUSE	972	977	+0,51%
SCHAEFFERSHEIM	826	827	+0,12%
UTTENHEIM	582	580	-0,34%
<i>TOTAL</i>	<i>18.099</i>	<i>18 490</i>	<i>+2,16%</i>

Nombre d'artisans, commerçants, industriels et établissements divers concernés par le service (base de données : redevance 2014) : 454.

## 2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

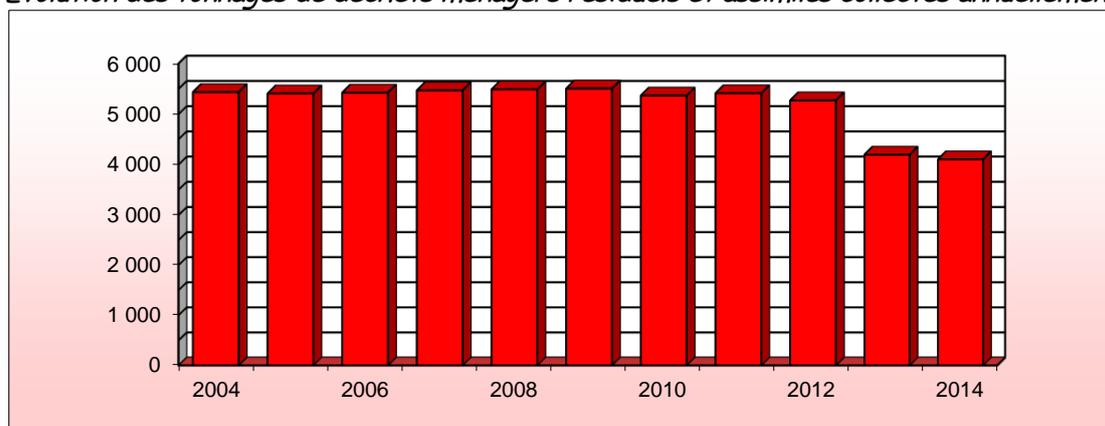
### 2.1. La collecte des déchets résiduels

La collecte des déchets résiduels a concerné au même titre les déchets des ménages et les déchets assimilés des entreprises et services.

Le tonnage de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2014 s'élève à 4 102,34 tonnes.

**ERRATUM** : le tonnage 2013 s'élevait à 4 195 T au lieu des 3 891,625 T indiquées.

*Evolution des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés annuellement.*



Une baisse significative de 20,4% des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés a été constatée en 2013 et est à mettre en relation avec la mise en place de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Cette baisse se poursuit en 2014 avec une légère diminution des tonnages de 2,2% par rapport à 2013.

#### 2.1.1. L'organisation de la collecte

Depuis la mise en place de la redevance incitative en fonction du volume, la collecte des déchets résiduels, ménagers et assimilés, est effectuée par bacs hermétiques de 60, 80, 120, 180, 240 et 770 litres mis gratuitement à la disposition des usagers par la Communauté de Communes.

Afin de permettre une gestion du parc et un suivi de l'attribution des bacs et de leur collecte, chaque bac est équipé d'un système d'identification électronique lui conférant un numéro unique.

Volume des bacs	60L	80L	120L	180L	240L	770L
au 31.12.2014	1.193	1.847	2.194	751	1.055	213

La clef de répartition de ces bacs était la suivante :

- la règle de dotation minimale pour les particuliers :
  - 1 à 2 personnes = 1 bac 60 litres
  - 3 à 4 personnes = 1 bac 80 litres
  - 5 personnes et plus = 1 bac 120 litres
  - bacs mutualisés = capacité de 25 litres / personne.

- La règle de dotation minimale pour les professionnels et associations :
  - Pas d'obligation de bénéficiaire du service
  - 120 litres est la dotation minimale en cas de souscription

L'entretien des bacs est à la charge des usagers.

En cas de détérioration de bacs imputable aux usagers suite à un mauvais entretien leur remplacement sera intégralement facturé à ces derniers.

La vidange de ces bacs a été réalisée à raison d'une collecte hebdomadaire. Certains grands immeubles collectifs ainsi que quelques artisans, commerçants, industriels et établissements divers ont bénéficié de deux collectes par semaine.

### 2.1.2. La prestation de collecte

La prestation de vidange des bacs et transport des déchets résiduels collectés, jusqu'à leur lieu de traitement, a été réalisée par la société SITA ALSACE (siège social : 3, rue de Berne - CS 30041 Schiltigheim - 67012 STRASBOURG Cedex).

La prestation a été effectuée selon un cycle hebdomadaire sur 5 jours, du lundi au vendredi avec une seconde tournée de collecte effectuée chaque mercredi. Les moyens mis en œuvre ont été les suivants :

- Un camion trois essieux (26 tonnes) équipé d'une benne compactrice de contenance 22 m<sup>3</sup> équipé d'un lève-conteneur universel ainsi qu'un second camion de même type pour réaliser la seconde tournée de collecte du mercredi et les tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

Ces véhicules ont totalisé 36 516 kilomètres au cours de l'année 2014 pour une consommation de 21 668 litres de gasoil.

- Un équipage de trois personnes composé d'un chauffeur poids lourd et de deux équipiers de collecte ainsi qu'un second équipage de deux personnes (un chauffeur et un équipier de collecte) chaque mercredi
- Un équipage de trois personnes lors des tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

Conformément aux dispositions du marché en vigueur, les collectes des jours fériés ou chômés ont été rattrapées le lendemain par une équipe supplémentaire ayant effectué cette collecte en addition de la collecte habituelle du jour. Lorsque deux jours fériés se sont succédés, la collecte du premier a été avancée au jour précédent et celle du second reportée au lendemain.

## 2.2. Les collectes sélectives

En complément de la collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels, la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN a mis en place la collecte sélective de certains déchets, notamment des déchets d'emballages ménagers et les JRM (Journaux, Revues, Magazines) en vue de leur recyclage.

### 2.2.1. Organisation des collectes

Ainsi, ont été collectés par apports volontaires dans des conteneurs spécifiques : le verre, les papiers-cartons d'emballages ménagers et les journaux-magazines, les bouteilles et flacons plastiques. 151 conteneurs étaient répartis en 41 points d'apports volontaires soit en moyenne un point pour 450 habitants.

L'aménagement et l'entretien de ces points d'apports ont été à la charge des communes.

En outre, un ramassage ponctuel des vieux papiers a été réalisé en porte à porte par des associations locales. La fréquence de cette collecte a été variable en fonction des communes.

<i>Commune</i>	<i>Nombre de collectes associatives en 2014</i>
BOLSENHEIM	2
ERSTEIN	12
HINDISHEIM	3
HIPSHEIM	5
ICHTRATZHEIM	2
LIMERSHEIM	4
NORDHOUSE	5
OSTHOUSE	5
SCHAEFFERSHEIM	3
UTTENHEIM	4
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>

### 2.2.2. Les prestations de collecte

Les sociétés chargées de la collecte et du transport de ces déchets sont les suivantes :

Verre ⇒ RECYCAL à Ribeauvillé (68)

Papiers et cartons d'emballages et journaux-magazines  
y compris les collectes associatives ⇒ SCHRÖLL. à Strasbourg (67)

Bouteilles plastiques ⇒ SCHRÖLL. à Strasbourg (67)

La fréquence de vidange des conteneurs d'apport volontaire a été au maximum de deux vidanges hebdomadaire. Certains conteneurs (verre) ayant été moins utilisés, leur vidange ne s'est effectuée qu'une fois toutes les deux ou trois semaines.

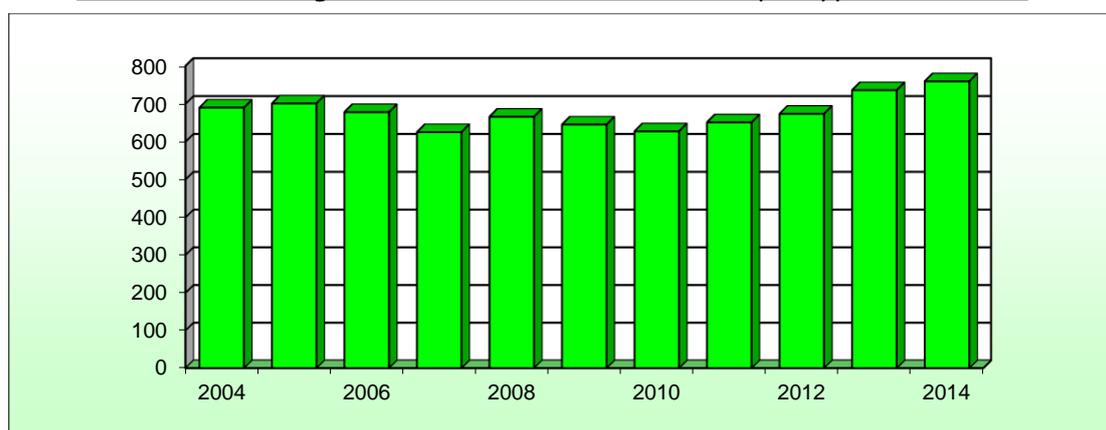
La fréquence moyenne de vidange des conteneurs sur l'année 2014 a été de :

- une moyenne de 0,45 collecte par semaine pour chaque conteneur à Verres,
- Une moyenne de 1,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Papiers/Cartons,
- une moyenne de 1,15 collecte par semaine pour chaque conteneur à Plastiques.

### 2.2.3. Résultats des collectes sélectives

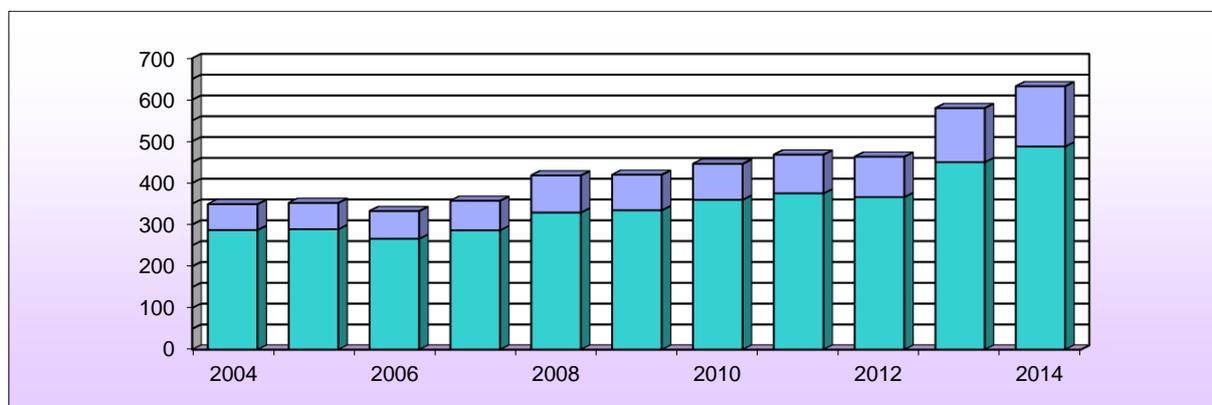
Déchets	Type de collecte	Stock fin année 2013	Tonnage collecté	Tonnage valorisé matière	Stock fin année 2014
Verre	Apports volontaires	∅	759,45 Tonnes	759,45 Tonnes	∅
Papier-cartons et Journaux-magazines	Apports volontaires	-	487,61 Tonnes	474,78 Tonnes	-
Papier-cartons et Journaux-magazines	Porte à porte par les associations	∅	420,28 Tonnes	411,10 Tonnes	∅
Emballages plastiques	Apports volontaires	∅	144,86 Tonnes	110,03 Tonnes	∅

*Evolution des tonnages de Verre collecté annuellement par apport volontaire.*



Constat en 2014 : augmentation de 3,2% par rapport à 2013

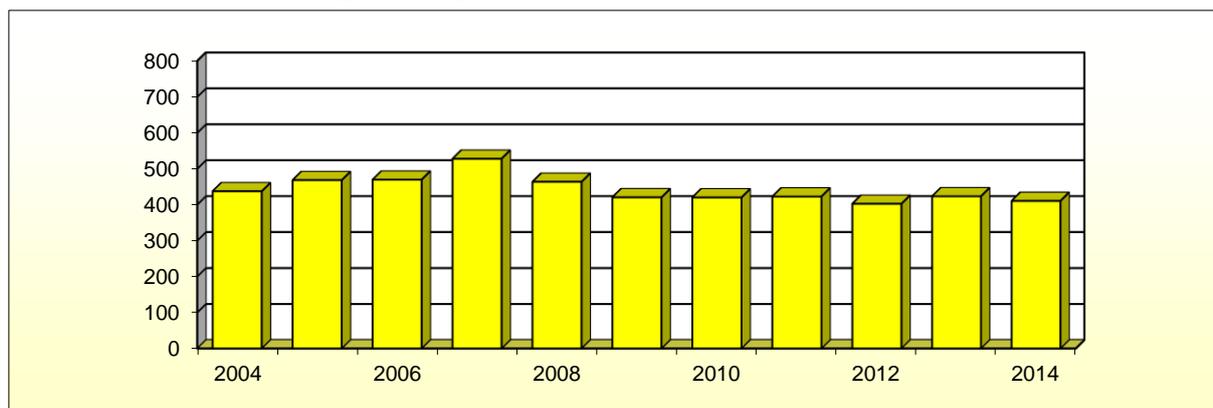
*Evolution des tonnages de Papier-cartons et Journaux-magazines (turquoise) et de Plastiques (bleu-violet) collectés annuellement par apport volontaire.*



Constat en 2014 par rapport à 2013 :

- Papiers/cartons/journaux-magazines : voir ci-dessous
- augmentation de 11,5% pour les Plastiques

### Evolution des tonnages de Papier-cartons collectés annuellement par les associations.

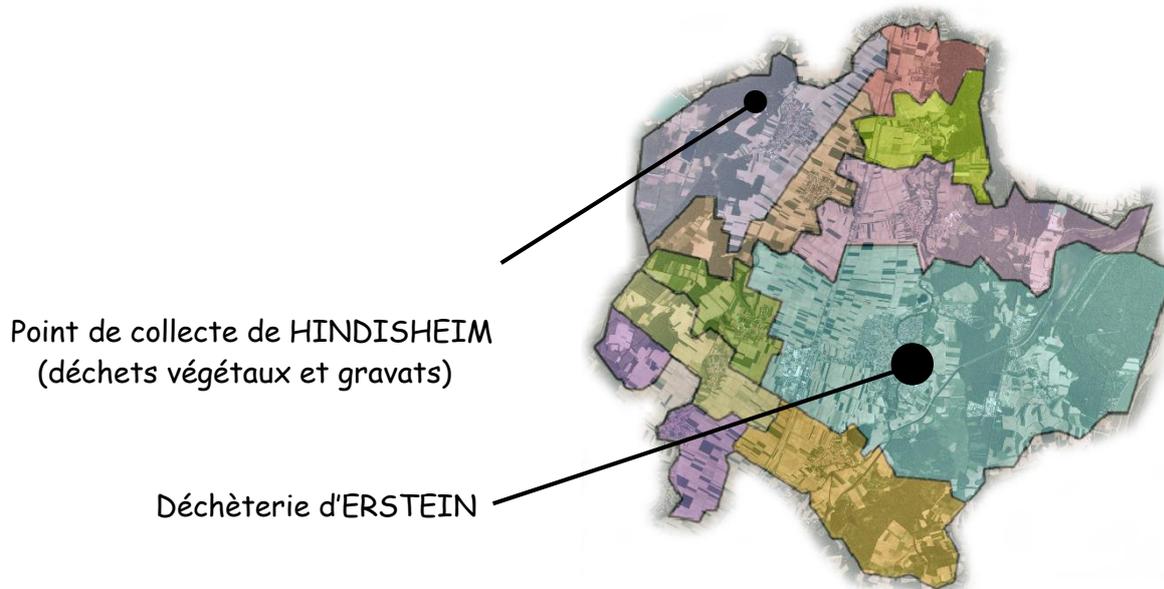


Constat en 2014 pour les Papiers-cartons toutes collectes confondues (collecte PAV + collecte associative - hors déchèterie) : augmentation de 3.79% par rapport à 2013

Il est à noter que la baisse, à partir de 2003, du résultat des collectes des papier-cartons et journaux magazines réalisées par les associations est due à la suspension, à la demande de la Communauté de Communes, des collectes réalisées auprès d'industriels sous couvert de certaines associations.

## 2.3. Les déchèteries

### 2.3.1. Organisation du service



Une déchèterie a été à la disposition des habitants des communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN. Située Route de KRAFFT à ERSTEIN, elle a été ouverte tous les jours, hormis les jours fériés et chômés, selon les horaires suivants :

Horaires d'ouverture :	horaires d'hiver	horaires d'été
lundi, mardi, jeudi et vendredi	13 h à 17 h	13 h à 18 h
mercredi	fermé	fermé
le samedi	9 h à 12h 14h à 17 h	9 h à 12h 14h à 17 h
le dimanche	9 h à 12 h	9 h à 12 h

Elle accueille les déchets suivants :

Déchets encombrants / Bois / Déchets verts / Gravats / Papiers et cartons / Bouteilles et flacons plastiques (*dans le cadre de la collecte sélective par apport volontaire*) / Verre (*dans le cadre de la collecte sélective par apport volontaire*) / Métaux / Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / Huiles minérales / Huiles végétales / Batteries automobiles / Piles et accumulateurs / Néons et ampoules basse consommation / Cadavres d'animaux.

Les bennes à la déchèterie d'ERSTEIN sont compactées avec un compacteur mobile dont la consommation de carburant a été en 2014 de 1 371.21 litres pour 333 heures de fonctionnement. Il n'a eu aucune panne significative sur toute l'année 2014 mais des incidents techniques mineurs concernant notamment des problèmes de galets.

En outre, un point de collecte des déchets verts et des gravats, situé au sein de l'ancienne décharge communale de HINDISHEIM, a été accessible les samedis de 9 h à 12 h et les lundis de 16 h à 18 h (sauf jours fériés et chômés). Le gardiennage a été effectué par un agent communal.

### 2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets

Les sociétés chargées de l'évacuation des déchets ont été les suivantes :

Encombrants, Bois, Végétaux, Gravats, Papiers-cartons, Métaux

⇒ EDIB à BISCHOFFSHEIM (67)

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ⇒ ECO-SYSTEMES à PARIS (75)

Batteries ⇒ METAUFER S.A. à ERSTEIN (67)

Huiles minérales ⇒ S.R.R.H.U. à STRASBOURG (67)

Huiles végétales ⇒ OLEO RECYCLING à MURET (31)

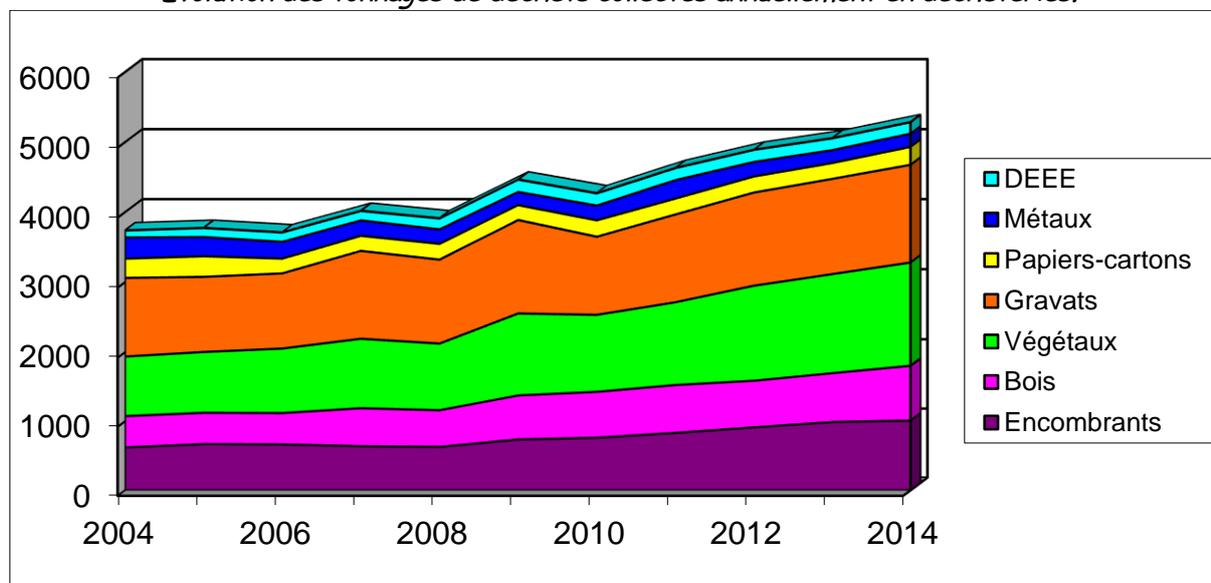
Piles et accumulateurs ⇒ COREPILE à PARIS (75)

Cadavres d'animaux ⇒ SINPAC à GEUDERTHEIM (67)

### 2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries

Catégories de déchets	Quantités collectées et traitées
Déchets encombrants	1 010,80 Tonnes
Bois	792,36 Tonnes
Déchets verts	1 476,99 Tonnes
Gravats	1 395,34 Tonnes
Papiers-cartons	256,53 Tonnes
Métaux	187,84 Tonnes
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	164,075 Tonnes
Huiles minérales	<i>Inconnue</i>
Huiles végétales	3 362,86 L
Batteries	<i>Inconnue</i>
Piles et accumulateurs	1,82 Tonnes

*Evolution des tonnages de déchets collectés annuellement en déchèteries.*



### 2.4. Le compostage

En 2014 la Communauté de Communes a passé une commande de composteurs (100 pièces). Ces composteurs sont proposés à prix réduits à tous les usagers du territoire ainsi qu'aux écoles sur simple demande (dans le cadre d'un projet pédagogique favorisant le compostage domestique au sein de leur établissement).

La Communauté de Communes a mené des actions de communication auprès des habitants sous forme d'une animation publique de sensibilisation le 26 avril en salle le matin, suivie l'après-midi d'une initiation au compostage dans un jardin par un maître composteur. Ces actions se sont prolongées par une deuxième après-midi d'initiation au compostage dans un jardin le 27 septembre. Elle a également participé à une manifestation locale « Un Parfum de Printemps » avec un stand dédié au compostage le 27 avril.

La Communauté de Communes propose aussi des sensibilisations en milieu scolaire sur simple demande des établissements scolaires.

Des plaquettes d'information sur le compostage domestique sont proposées lors de manifestations ou d'achat de composteurs et sont disponibles au siège de la collectivité.

Ces opérations de promotion du compostage individuel ont permis de maintenir l'attrait des habitants pour le compostage domestique et de soutenir la vente des composteurs (103 composteurs en 2014).

Le coût des composteurs est réparti entre La Communauté de Communes pour  $\frac{1}{3}$ , l'ADEME et le CG67 pour  $\frac{1}{3}$ , et les habitants pour  $\frac{1}{3}$ . Le prix demandé aux habitants est de 15 Euros H.T. pour les bacs de 400 litres et de 25 Euros H.T. pour les bacs de 600 litres.

## **2.5. Les services hors service public**

### 2.5.1. Collecte des textiles usagés

La collecte des textiles usagés a été effectuée à l'aide de conteneurs d'apport volontaire. Ces collectes ont relevé d'initiatives privées ou associatives, hors de toute intervention de la Communauté de Communes, dont l'organisation et les résultats ne sont pas connus.

### 2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs

Le Pays d'ERSTEIN se situe dans l'ère d'intervention de la Communauté Emmaüs Centre Alsace basée à SCHERWILLER (67).

Emmaüs a collecté en 2014 sur le Pays d'ERSTEIN environ 87.82 tonnes de déchets auprès de 310 adresses. Les  $\frac{2}{3}$  de ces déchets sont valorisés soit par réemploi via un système de vente directe (environ  $\frac{1}{3}$ ), soit par recyclage de la matière (environ  $\frac{1}{3}$ ).  $\frac{1}{3}$  des déchets collectés sont des déchets non valorisables et sont dirigés vers un centre d'enfouissement des déchets ultimes.

### 3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

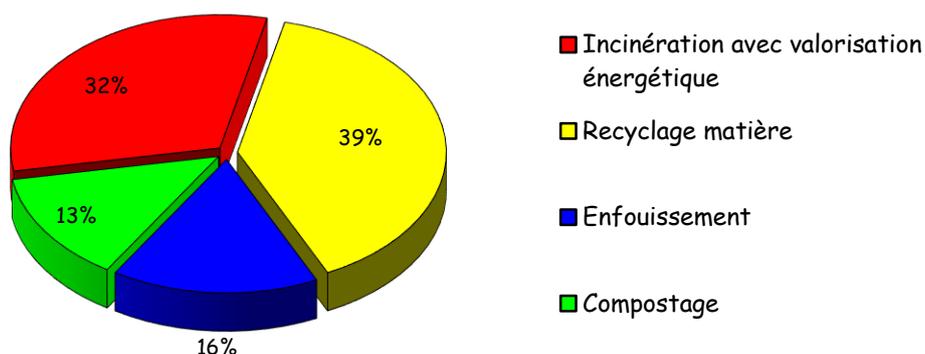
#### 3.1. Localisation des unités de traitement

Déchets traités	Prestataire	Adresse prestataire	Unité de traitement
Déchets ménagers résiduels et assimilés	SENERVAL STRASBOURG	STRASBOURG (67)	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENERVAL / SERTRID Bourgne et SIVOM Sausheim (incinération) / Enfouissement à Changé, Téting et Lesménils
Verre	O-I BSN GLASSPACK	VILLEURBANNE (69)	Usine de GIRONCOURT (88)
Papier-carton : Emballage Ménager Recyclable (EMR)	REVIPAC	PARIS (75)	Papeterie SONOCO PAPER FRANCE à SCHWEIGHOUSE SUR MODER (68).
Papier-carton : Emballage pour Liquide Alimentaire (ELA)	REVIPAC	PARIS (75)	Novatissue à LAVAL SUR VOLOGNE (88).
Journaux-magazines, carton d'emballage industriel et papiers divers	SCHROLL	STRASBOURG (67)	SCHROLL à Strasbourg (67).
Emballages plastiques	VALORPLAST	PUTEAUX (92)	FREUDENBERG POLITEX à COLMAR (68) WELLMANN France RECYCLAGE à Verdun (55). SOREPLA à NEUFCHATEAU (88).
Encombrants	SITA Alsace / LINGENHELD Envir.	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENERVAL / Centre de Valorisation LINGENHELD
Bois	SITA Alsace / LINGENHELD Envir.	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Centre de tri SARDI puis Société EGGER à RAMBERVILLIERS (88) / Centre de Valorisation LINGENHELD
Végétaux	TERRALYS	GARGENVILLE (78)	Plateforme de compostage de la station d'épuration d'ERSTEIN.
Gravats	ALPHA SA	ROSHEIM (67)	ALPHA Rosheim (67)
Batteries	METAUFER SA	ERSTEIN (67)	METALEUROP à ARNAS (69)
Métaux	METAUFER SA	ERSTEIN (67)	Aciérie ARCELOR MITAL GERLAFINGEN SUISSE
DEEE	ECO-SYSTEMES	PARIS (75)	ENVIE 2 E à STRASBOURG
Huiles minérales	SOCIETE DE RAMASSAGE POUR LA REGENERATION DES HUILES USAGEES (S.R.R.H.U.)	STRASBOURG (67)	Unité de traitement OSILUV à GONFREVILLE L'ORCHER (76)
Huiles végétales	OLEO RECYCLING	MURET (31)	Usine de recyclage OLEO RECYCLING à ETAMPES (91)
Piles et accumulateurs	COREPILE	PARIS (75)	Unité de recyclage EURO DIEUZE INDUSTRIE à DIEUZE (57)
Cadavres d'animaux	SINPAC	GEUDERTHEIM (67)	Crematorium pour animaux de compagnie à GEUDERTHEIM
Lampes	RECYLUM	PARIS (75)	COVED à Riom (63) et LUMIVER à SEDIN (59)

### 3.2. Nature des traitements et valorisations

Prestataire	Déchets traités	Traitement et valorisation	Quantité traitée pour la CCPE
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Incinération avec valorisation énergétique	2 396,05 Tonnes
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Enfouissement	1 706,29 Tonnes
O-I BSN GLASSPACK	Verre	Recyclage matière	759,45 Tonnes
SCHROLL	Papiers et cartons	Recyclage matière	906,12 Tonnes
SCHROLL	Refus de tri (tt confondu)	Stockage des déchets ultimes	69,40 Tonnes
REVIPAC	Papiers et cartons d'emballages (EMR)	Recyclage matière	178,76 Tonnes
REVIPAC	Papiers et cartons d'emballages (ELA)	Recyclage matière	5,78 Tonnes
VALORPLAST	Emballages plastiques	Recyclage matière	96,27 Tonnes
SITA Alsace / LINGENHELD Env.	Encombrants	Incinération avec valorisation énergétique	1 010,80 Tonnes
SITA Alsace / LINGENHELD Env.	Bois	Recyclage matière (90%) et incinération (10%)	792,36 Tonnes
TERRALYS	Végétaux	Compostage	1 476,99 Tonnes
SOCIETE ALSACIENNE DE RECYCLAGE DE MATERIAUX (SARM)	Gravats	Recyclage matière	1 344,6 Tonnes
METAUFER S.A.	Métaux	Recyclage matière	187,84 Tonnes
ECO-SYSTEME	DEEE	Recyclage matière	164,075 Tonnes
METAUFER S.A.	Batteries	Recyclage matière	<i>Inconnue</i>
SOCIETE DE RAMASSAGE POUR LA REGENERATION DES HUILES USAGEES (S.R.R.H.U.)	Huiles minérales	Recyclage matière	<i>Inconnue</i>
OLEO RECYCLING	Huiles végétales	Recyclage matière	3 362,86 Litres
COREPILE	Piles et accumulateurs	Recyclage matière	1,82 Tonnes
SINPAC	Cadavres d'animaux	Incinération	10 animaux
RECYLUM	Lampes + tubes néons	Recyclage matière	0,741 Tonnes

Répartition des quantités de déchets par filières de traitement.



La nette augmentation de la part de l'enfouissement au détriment de la part de l'incinération s'explique par le fait que le centre d'incinération de Strasbourg n'a pas été en mesure de prendre en charge la totalité des déchets et qu'une partie a été réacheminée vers des centres d'enfouissement.

L'usine d'incinération de la Communauté Urbaine de Strasbourg :

Bilan de fonctionnement en 2014 :

	Total UIOM	Com. Com. du Pays d'ERSTEIN
Total incinéré (O.M. + D.I.B.)	131 532 Tonnes	-
Total O.M. incinérées	97 183 Tonnes	4 105,40 Tonnes
Ferraille récupérée	1 520,914 Tonnes	35,706 Tonnes*
Aluminium récupéré	130,493 Tonnes	3,109Tonnes*

\* quote-part

#### 4. La communication

Conformément au plan de communication 2012-2014 relatif à la collecte sélective des déchets ménagers, approuvé par le Conseil de Communauté en mars 2012, ont été édités au cours de l'année deux numéros du Journal du Tri. Le thème principal du numéro de juin était « Le compostage » et celui du numéro de décembre « Les effets positifs de la R.I.O.M. ».

Dans le cadre de l'année scolaire 2014/2015, une sensibilisation des enfants au respect de l'environnement a été mise en place par plusieurs services périscolaires du territoire de la Communauté de Communes. A cette occasion, un livret d'introduction à la thématique du Tri a été créé et distribué aux enfants concomitamment à un discours et des activités pratiques sur les principes du tri des déchets et du compostage.

#### 5. L'emploi

Collecte des déchets résiduels : SITA ALSACE :

Equivalent à 4 personnes à temps plein

Collecte déchèterie : EDIB :

2,44 jours / semaine

Collectes sélectives :

RECYCAL :

Collecte : 1 jours / semaine

SCHROLL :

Collecte : 2 jours / semaine

Tri : 3 jours / semaine

Compostage des déchets végétaux : TERRALYS :

130 heures / an

Surveillance et entretien déchèterie (régie) : 2 personnes à temps complet + remplaçants

Surveillance point de collecte de HINDISHEIM (agent communal) : 5 heures / semaine

Gestion du service : 1 personne à mi-temps + 1 personne à 26/35<sup>ème</sup> + 1 personne à 28/35<sup>ème</sup> + 1 personne à temps plein.

## B. LES INDICATEURS FINANCIERS

### 6. Modalités d'exploitation du service

Le service public d'élimination des déchets fait l'objet d'un budget annexe « Ordures Ménagères ».

Mise à part l'exploitation des déchèteries (gardiennage et entretien), l'ensemble des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés a été confié à des prestataires publics ou privés. En fonction des statuts des prestataires et des montants des prestations, des contrats et marchés publics ont été conclus.

### 7. Bilan financier annuel

#### 7.1. Dépenses du service

Le montant global des dépenses pour l'année 2014 s'est élevé à 2.132.283,74 € TTC se répartissant comme suit :

Dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt : 131.896,66 € TTC

Dépenses de fonctionnement

- Collecte et traitement des déchets : 1.468.129,16 € TTC
- Frais de personnel : 197.159,70 € TTC
- Plan de communication : 2.583,70 € TTC
- Bacs à compost : 5.575,20 € TTC
- Subventions associations collecte en porte à porte vieux papiers : 20.555 € TTC
- Autres : 306.384,32 € TTC (dont dotations aux amortissements et opérations d'ordre pour 167.590,14 €)

Dette

- Capital restant dû au 01/01/2013 : 0 €
- Annuité capital : 0 €
- Intérêts : 0 €

Prestations rémunérées :

Prestataire	Prestation	Type de contrat	Montant annuel
SITA Alsace	Collecte et transport des ordures ménagères	Marché	488.600,00 € TTC
EDIB	Mise en place, enlèvement et location de conteneurs	Marché	107.773,92 € TTC
SENERVAL	Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie	Marché	381.944,33 € TTC
TERRALYS	Compostage des déchets végétaux	Marché	21.120,95 € TTC
SCHROLL	Collecte et tri des papiers et cartons et des plastiques	Marché	255.741,11 € TTC
RECYCAL	Collecte et stockage du verre	Marché	48.470,40 € TTC
SITA Alsace - LINGENHELD	Traitement des déchets encombrants et du bois	Marché	147.532,36 € TTC
ALPHA SA	Recyclage des gravats	Marché	7.674,37 € TTC

OLEO RECYCLING	Collecte des huiles ménagères usagées	Néant	523,12 € TTC
SINPAC	Incinération des cadavres d'animaux	Néant	389,50 € TTC
KRETZ - MASTNY	Broyage de déchets végétaux	Néant	2.246,28 € TTC
TREDI HOMBOURG	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages	Néant	5.512,82 € TTC
HENRY Gilles	Transport et traitement des pneumatiques	Néant	600,00 € TTC

## 7.2. Recettes du service

Le montant global des recettes pour l'année 2014 s'est élevé à 3.096.583,54 € TTC se répartissant comme suit :

### 7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

Le montant total des recettes liées à la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères s'est élevé à : 1.801.176,37 €.

Tarifs du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 (redevance non assujettie à la TVA) :

#### Part fixe :

Particuliers 1 personne : 65.11 €/an

2 personnes : 97.67 €/an

3 personnes et plus : 130.23 €/an

Professionnels Bac 120 ou 180 litres : 126.07 €/an

Bac 240 litres : 168.09€/an/bac

Bac 770 litres : 539.35 €/an/bac

Associations : 130,23 €/an/bac

#### Part variable :

60 litres : 44.05 €/an/bac

80 litres : 58.74 €/an/bac

120 litres : 88.11 €/an/bac

180 litres : 132.16 €/an/bac

240 litres : 176.21 €/an/bac

770 litres : 565.34 €/an/bac

### 7.2.2. Les autres recettes

Redevance déchèterie (fixée à 12 €/½m<sup>3</sup>) : 10.788 €

Remplacement de cartes d'accès déchèterie : 182 €

Vente de bacs à compost : 1.665 €

(prix fixé à 15 € l'unité pour bacs de 400 litres et 25 € l'unité pour bac de 600 litres)

Les Subventions :

- ECO-EMBALLAGES : 164.276,48 €

- ECO-EMBALLAGES SDD (soutient au Développement Durable) : 7.001,16 €

- ECO-SYSTEMES : 8.792,29 €

- ECOFOLIO : 27.004,97 €

- DEPARTEMENT et ADEME (achat de composteurs et sensibilisation) : 5.614,46 €  
et suite à la mise en place de la redevance Incitative : 70.966,08 €
- DEPARTEMENT et de L'ETAT (contrats aidés) : 13.008,48 €

Recettes liées à la vente de matériaux (verre, plastiques et métaux) : 155.275,66 €

Amortissements et opérations d'ordre : 186.426,14 €

FCTVA : 63.762,14 €

Affectation du résultat de 2013 : 524.375,90 €

Autres : 56.268,41 €